



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Mardi 16 Juin,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'eau

***Etaient présents (24) :** Monsieur Philipson FRANCFORT, , Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE – Madame Sabrina GARES.*

***Excusés : (03)** Monsieur Jean-Claude LOMBION – Monsieur Edouard FRANCIETTA – Mme Florise CANVOT*

***Absents Représentés : (03)** Monsieur Jean BARDAIL – Mme Monique DELMESTRE – Mme Roselyne CARDOVILLE*

***Etaient absents (03) :** Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame NANETTE Marie-Christine a été désignée pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 05-19-2015 Mois du Nautisme et du Développement Durable – MN2D Edition 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2011, la Ville a lancé le mois du nautisme et du développement durable qui est l'occasion de mettre en valeur les activités sportives et de pleine nature de la ville mais aussi son patrimoine naturel, culturel et bâti.

Pour cette édition 2015, le contexte budgétaire nécessite de maîtriser sensiblement le coût de la manifestation. Celle-ci s'axera davantage vers l'écocitoyenneté et l'éducation à l'environnement à travers des débats (Algues Sargasses, les déchets, inondation...) et quelques temps forts culturels avec les pêcheurs et les producteurs du territoire (Prix des Marins Pêcheurs, Balan Pou Fouyapen...). La découverte des activités du Nautisme se fera avec la Base Nautique Communale et l'appui de partenaires.

Cette année la manifestation s'inscrira dans le cadre des actions du sommet du climat COP 21 qui se tiendra à Paris en Décembre 2015 et la Ville de Morne-à-L'Eau profitera pour s'engager à travers la signature de la Charte d'Aalborg comme Ville insulaire Européenne engagée en matière de Développement Durable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

*Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

DECIDE :

Article 1^{er} : D'autoriser l'inscription de la manifestation dans le cadre des actions du Sommet du Climat COP 21

Article 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération ainsi que présenté ci-joint :

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tout acte, administratif se rapportant à cette affaire.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifiée conforme*

Fait à Morne-À-L'eau, le 17 Juin 2015



P Le Maire
Jean-Claude LOMBARD
Philipson FRANCFORT
1^{er} Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre



BUDGET PREVISIONNEL
EQUIPAGE VOILE TRADITIONNELLE - TGV 2015

Date : 16/06/2014

CHARGES		PRODUITS	
Désignations	Fournisseurs	Désignation	Montant
Hébergement			
Caution Hébergement		Ville de Morne à l'Eau	3 400,00 €
FOC + flochage ville de Morne à l'Eau		Caisse des Ecoles de M à E	600,00 €
GV + Marquage GMA- Nou la OSI	NORTH SAILS	Association JSC INSER,COM	7 750,00 €
Equipements vestimentaires et marquage	NORTH SAILS	Partenaires financiers	3 000,00 €
Denrées alimentaires quotidiennes			
Révision et Préparation du canot pour le TGV	divers prestataires		
Droit d'inscriptions TGV	A, FOY		
Matériels, cordage	CGVT		
Frais divers	USHIP		
Sous Total		Sous Total	14 750,00 €
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	14 750,00 €

C